



# L a f f i c h e

Septembre 2012

1<sup>er</sup> degré

Enseignants

## Action sociale en faveur des maîtres

CESU, chèques vacances, subvention repas...

Renseignez-vous auprès du SPELC !

## Suppléants

Les modalités d'accès à la contractualisation sont modifiées dès septembre 2012.

Contactez votre responsable SPELC !

## Refondation de l'école

Le SPELC participe aux travaux de concertation.

## Instauration d'un salaire minimum de branche

**1 470 €** (depuis juillet 2012)

brut mensuel pour un temps plein (CDI, CDD, contrat aidé),  
soit un taux horaire minimum de 9,6921 €.

## Valeur annuelle du point PSAEE

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 : **16,81 €**

(au lieu de 16,71 € : progression de 0,6 %)

**Une misère !**

Salariés  
des établissements

## Élections TPE

(Très Petites Entreprises)

**Le SPELC est candidat.**

Le scrutin aura lieu du 28 novembre au 12 décembre 2012,  
par voie électronique et par correspondance

**Votez et faites voter pour le SPELC**

